Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 58 (1932)

Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ratrices électriques, les roues seront aménagées en génératrices. Afin d'assurer la sauvegarde des roues en cas de bourrasque, leur support sera doté d'un mécanisme de basculement.»

Le courant triphasé produit dans ces centrales aéro-électriques serait transformé en courant continu à haute tension puis transmis, sous cette forme, aux lieux de consommation où il serait retransformé en courant alternatif. Ces tours seraient interconnectées par un réseau à haute tension qui serait, lui-même. en connection avec le réseau à haute tension déjà existant. On trouvera une carte de ce réseau dans la brochure intitulée « Windkraftwerke und ihre Einflüsse auf die deutsche Wirtschaft » qui vient de paraître chez l'éditeur Dr Fritz Pfotenhauer, à Berlin.

La puissance installée dans une de ces centrales aéroélectriques, à 3 roues, étant, nous l'avons déjà dit, de 20 000 kW sa puissance moyenne serait de 10 000 kW et sa capacité de production annuelle, de 100 millions de kWh. Au premier abord, on ne voit pas l'opportunité d'un pareil afflux d'énergie sur un marché déjà fortement congestionné. Mais M. Honnef nous dit qu'il espère produire cette énergie à un prix si modique — bien inférieur à 1 pfennig par kWh — qu'il serait possible d'en utiliser les excédents pour mettre en valeur des richesses qui demeurent stériles faute d'énergie assez bon marché. Exemple: hydrogénation de la houille. On sait que d'une tonne de houille on peut tirer 600 kg d'huiles, mais la préparation de l'hydrogène consomme trois tonnes de charbon par tonne de houille hydrogénée. Or, la préparation de l'hydrogène par décomposition électrolytique de l'eau, à l'aide d'énergie aéro-électrique, aurait pour conséquence d'abaisser le coût de l'opération de 50 %, d'où possibilité de concurrencer les essences importées, en Allemagne, dont la valeur se monte à un milliard de marks et la possibilité, dont l'intérêt est évident, de fournir du travail à quelque 400 000 hommes.

D'autres exemples d'utilisation visent le chauffage électrique des serres et des couches ; l'exploitation de gisements métalliques, notamment de minerais de magnésium, et les innombrables applications calorifiques de l'énergie électrique dans l'industrie, les métiers, le commerce et les ménages. Il va de soi qu'il ne serait plus question d'importer de l'énergie en Allemagne. En somme, le réseau aéro-électrique projeté par M. Honnef apparaît donc comme un instrument de réalisation de cette « autarchie nationale » chère à tant d'Allemands et dont le grand économiste Werner Sombart analyse les mérites dans son récent ouvrage « Die Zukunft des Kapitalismus ».

Aussi, M. Honnef a-t-il trouvé de puissants appuis lorsqu'il a envisagé d'ériger à Berlin, une centrale aéro-électrique d'essai qui servirait d'instrument de publicité grandiose et fructueuse. M. Honnef ne doute pas que, si cet essai est favorable, «toutes les conditions ne soient remplies pour tirer l'Allemagne de sa misère et procurer à son armée de chômeurs la possibilité d'une saine vie économique».

Cette tour d'essai aurait une hauteur de 400 m et serait équipée de 5 roues de 80 m de diamètre, développant chacune 5000 kW, mais la puissance totale pourrait s'élever à 100 000 chevaux, en cas de grand vent.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communication du Secrétariat.

Cette année de nouveau, un grand nombre de mandats de recouvrement de la cotisation (12 fr. 25) pour l'année 1932 ont été retournés impayés, les uns par suite de l'absence de

l'intéressé ou de défaut d'instructions à son entourage, mais, beaucoup, par suite de confusion avec la cotisation concernant la Section locale; c'est surtout le cas à Bâle, Berne et Genève. C'est pourquoi le Secrétariat rappelle, une fois de plus, que, chaque année, outre la cotisation afférente à la Section, il y a lieu à recouvrement d'une contribution en faveur de la Société centrale, conformément à l'article 47 des statuts.

Les retardataires sont maintenant priés d'exécuter ce ver-

sement au compte de chèques postaux VIII. 5594.

Rapport de gestion

pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931. 1. Etat des membres. — La S. I. A. a eu le regret de perdre

par décès les vingt-huit membres suivants :

Emil Bodenehr, ing., Soleure; Carlo Bonzanigo, ing., Bâle; Jakob Bosshardt, arch., Zurich; J. Favre-Brandt, ing. méc., Saint-Gall; Robert Favre, ing., Lausanne; Herm. Fietz, arch. cantonal, Zollikon; Ernst Fröhlicher, arch., Soleure; Léon Genoud, arch., Fribourg; Gustave Kernen, ing.-méc., Lausanne; Eduard Locher, ing., Zurich; Hans-P. Marchion, ing., Maracaïbo; Heh. Meier-Welti, ing.-méc., Hüttwilen; H. Mezger, direct. d'arrond. C. F. F., Zurich; Fréd. de Morsier, arch., Genève; Albert v. Morlot, ing., Berne; H. Moser, ing., Zurich; Ernst Muller, ing.-méc., Kriens; H.-H. Peter, ing., Zurich; Louis Du Pasquier, ing., Veytaux-Montreux; W. Pfyffer von Attishofen, ing., Lucerne; Robert Savoie, arch., Neuchâtel; Wilh. Schule, ing., Berne; Hugo Studer, ing., Zurich; Louis Techtermann, ing., Fribourg; Jakob Tschopp, arch., Bâle; Joh.-Jak. Wipf, arch., Thoune; G. Wehrll, ing., Zurich; Wilh. Zublin, ing., Winterthur.

La Société garde un souvenir respectueux de ces collègues. Le nombre des membres s'est accru de manière réjouissante durant l'année 1931 : il a passé de 2035 au chiffre de 2105

atteint le 31 décembre.

2. Comité central. — Le Comité s'est réuni six fois durant l'année : deux séances à Zurich, trois à Berne et une à Sion. Il a en outre liquidé de nombreuses affaires courantes par voie de circulation. On peut rapporter ce qui suit de son activité: Les questions d'admission des membres exigent toujours une grande attention, particulièrement à cause des démarches entreprises en vue de la protection des titres. Ce dernier problème est examiné avec soin par le Comité central; il a été discuté par notre président et notre secrétaire : le 29 janvier 1931, à Berne, à l'Office fédéral pour l'industrie et les métiers (M. Pfister, directeur) ; le 19 février, à Zurich, avec M. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, M. Landry, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, M. le Dr Paschoud, Conseiller d'Etat et M. Beuttner, président de la Commission pour la protection des titres ; puis le 3 novembre, à Berne, d'une part avec M. le Conseiller fédéral Schulthess, et MM. Renggli, directeur, Dr Böschenstein et Dr Hauser (ces trois derniers, membres de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail,) et d'autre part avec les six précédentes personnalités. Nous avions préparé, en vue de ce travail, et communiqué en son temps aux présidents des sections, un mémoire explicatif, qui a été adressé, le 1^{er} mai, au Conseil fédéral ; cette pièce ayant servi de base aux discussions susdites, nous avons reçu, le 3 novembre, la recommandation d'en soumettre le texte à un juriste faisant autorité. Celui-ci a examiné la question de la protection des titres au point de vue juridique, et à celui de son incorporation éventuelle à la loi fédérale existante concernant le développement professionnel. Toutefois, malgré correspondances et entretiens réitérés, il n'est pas encore possible d'établir des propositions de textes formelles. Nous avons néanmoins, et pour préparer le terrain à la protection désirée, envoyé à nos membres, en février 1931, un questionnaire destiné à faciliter la réorganisation de notre liste officielle de membres. La transformation, opérée en conséquence, n'a toutefois pas donné une satisfaction sans mélange; nos membres voudront bien se souvenir, à l'occasion, que nous comptons la retoucher lors d'une prochaine édition.

Les Principes applicables pour l'élaboration d'expertises et la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A., dont le texte avait été renvoyé par l'assemblée des délégués de Saint-Gall pour nouvelle étude, ont été soumis à une refonte, avec la collaboration de juristes. Ils sont désormais à même de fournir une base d'opération sûre, particulièrement dans les cantons qui ne possèdent actuellement pas l'organisation légale de l'arbitrage. Le secrétariat se charge de la remise des formules.

Le Comité central a dû s'occuper trop souvent de nouvelles infractions aux normes de concours (Nos 101, 104 et 105). Il a d'autre part institué une souscription en faveur de l'œuvre de la « Maison bourgeoise »; les résultats en sont jusqu'ici réjouissants, et l'on en reparlera plus loin. La feuille Adjonctions au tarif des honoraires Nos 102 et 103, concernant les travaux gratuits des ingénieurs, a été envoyée en mai-juin à des autorités communales et cantonales, ainsi qu'à des cercles plus larges d'intéressés; accompagnée d'une notice, elle a reçu partout bon accueil, à en juger par les réponses reçues. Le Comité central a pris énergiquement position contre le procédé d'édition de brochures gratuites, pratiqué par divers architectes et d'autres firmes; cette sorte de réclame est en effet incompatible avec nos stauts; une mise en garde particulière orientera encore nos membres à cet égard. Le Comité a eu, en outre, à s'occuper de divers litiges, qui lui ont pris beaucoup de temps, et l'ont engagé à instituer une Commission spéciale.

Des commissions ont été nommées pour procéder à la révision des normes d'honoraires des architectes (Nº 102) et des ingénieurs (Nº 103); on en prévoit une troisième pour établir un tarif d'honoraires propre aux ingénieurs mécaniciens. Ces trois commissions forment un ensemble sous la présidence de M. Vischer, architecte. La commission des cartes fédérales a changé de président : M. le professeur F. Bäschlin a bien coulu accepter la succession de M. Mathys, architecte.

Le Comité central a décidé, au cours de cette année, l'entrée de notre Société, à titre de membre collectif, dans l'Office forestier central suisse (Lignum) et dans la Société suisse pour l'étude des carburants indigènes ; la finance annuelle acceptée

est de 100 fr. pour chacune.

3. Conférence des présidents. — Le Comité central l'a convoquée en 18e session, le 16 mai à Berne ; la conférence a pris connaissance d'un rapport du président central sur l'activité du Comité, ainsi que de communications sur l'état de questions telles que la protection des titres et l'assainissement de l'entreprise de la « Maison bourgeoise ».

4. Assemblée des délégués. — La votation concernant les comptes de 1930 et le budget de 1931 a eu lieu par correspondance. Comme, d'autre part, aucun des objets en discussion n'était mûr en automne pour être soumis aux délégués,

on a renoncé à convoquer l'assemblée.

5. Assemblée générale. — La prochaine assemblée générale aura lieu à Lausanne en septembre 1932 ; nous espérons

qu'elle sera bien fréquentée.

6. Secrétariat. — La vente des normes s'est tenue, au cours de l'exercice annuel, à peu près au niveau atteint l'année précédente. Nous avons pu écouler la moitié des exemplaires du volume XXIII de la « Maison bourgeoise », mis récemment à notre disposition en vertu du contrat ; nous désirerions voir nos membres profiter des conditions actuellement très avantageuses, pour se procurer d'autres exemplaires de cet ouvrage, et des précédents. Outre les préparatifs pour de nombreuses séances de commissions, et l'expédition des affaires courantes, le Secrétariat a eu à liquider nombre de questions de toutes sortes concernant les normes, les honoraires, etc. (A suivre.)

Service Technique Suisse de Placement.

Rapport annuel 1931.

Ci-après quelques indications tirées du rapport annuel sur l'activité du Service technique suisse de placement, à Zurich, en 1931 :

Au cours de l'année 1931, 935 places vacantes ont été signalées, dont 608 dans le génie civil et 327 dans la mécanique et la chimie. Par contre, le nombre des inscrits cherchant un emploi était de 1387, dont 667 dans le génie civil et 720 dans la mécanique et la chimie. 365 postulants ont été placés, dont 278 dans le génie civil et 87 dans la mécanique. Ces chiffres se rapportent aux catégories suivantes:

			Places vacantes	Inscrits	Entremises	
Ingénieurs			201 (270)	399 (292)	74 (85)	
Techniciens .				755 (603)	207(219)	
Dessinateurs.			156 (168)	233 (153)	84 (67)	

Les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'année 1930. Pour toutes les trois catégories de professions, le nombre d'emplois vacants a diminué de 21 %. Par contre le nombre des inscriptions a augmenté de 24 ½ %.

La crise économique s'y montre clairement ; elle atteint surtout l'industrie mécanique, dont le nombre d'emplois vacants a diminué de 31 % et celui des inscrits a augmenté

de 40 %.

Il est intéressant de constater combien d'offres de places il y a eu sur 100 demandes d'emploi durant les trois dernières années:

	1931	1930	1929
Géomètres	450	400	100
Dessinateurs des travaux publics.	188	355	500
Techniciens en chauffage central.	180	224	566
Techniciens-chimistes	111	178	325
Techniciens-architectes	108	140	158
Techniciens des travaux publics.	99	159	111
Dessinateurs-architectes	77	101	117
Ingénieurs civils	60	116	128
Ingénieurs-mécaniciens	57	73	197
Architectes	56	91	184
Ingénieurs-chimistes	44	36	156
Techniciens-électriciens	39	82	100
Techniciens-mécaniciens	36	91	182
Ingénieurs-électriciens	30	76	78
Dessinateurs-mécaniciens	24	73	188

Comme il ressort de ce tableau, le nombre des géomètres, des dessinateurs des travaux publics (surtout pour le béton armé) et des techniciens en chauffage central était insuffisant. Pour ces derniers on demandait surtout des praticiens ; on exigeait moins une instruction théorique.

Dans le béton armé et les charpentes métalliques on sent toujours une certaine pénurie. Il s'ensuit que dans ces deux spécialités on a souvent recours à des étrangers. Il y a là par conséquent un champ d'activité qui n'est pas encore encombré. Nous tenons cependant à remarquer que depuis la fin de 1931 la possibilité de trouver un emploi dans ces spécialités a aussi diminué sensiblement.

A la fin de 1931 le rapport des emplois vacants et des

inscrits était le suivant :

	Emplois	Inscrits		
	vacants	Total	Sans travail	
Architectes	7	31	25	
Ingénieurs civils	6	83	53	
Ingénieurs-topographes, forestiers				
et ruraux		2	2	
Ingénieurs-mécaniciens	8	59	40	
Ingénieurs-électriciens	4	63	47	
Ingénieurs-chimistes	6	23	17	
Techniciens-architectes	9	95	63	
Techniciens des travaux publics.	7	34	23	
Techniciens-mécaniciens	29	117	80	
Techniciens-électriciens	4	82	55	
Techniciens-chimistes	3	8	6	
Techniciens en chauffage central et				
sanitaires	12	14	. 10	
Dessinateurs-architectes et des				
travaux publics	5	62	38	
Dessinateurs-mécaniciens	3	50	38	

Les possibilités de placement à l'étranger deviennent de plus en plus rares et actuellement il n'y en a pour ainsi dire plus. Si par hasard une perspective semble s'ouvrir, il est presque impossible d'obtenir un permis de travail. Au cours de l'année on comptait encore 53 emplois vacants; 11 de ces derniers ont pu être pourvus dans le génie civil, 5 n'étaient que de courte durée. Vers la fin de 1931 il n'y eut plus d'emploi communiqué de l'étranger.

Un fait attristant est le retour d'un grand nombre de Suisses, qui au cours de l'année perdirent leur emploi à